

a-louest.info

« Retour à la normale » dans l'éducation après Lubrizol ?

3-4 minutes

Alors que les annonces officielles étaient une reprise à la normale des activités, notamment scolaires, plusieurs dysfonctionnements au système sont à recenser ce soir :

- Au collège Georges Braque, à la Grand Mare, les professeurs arrivent dans l'établissement vers 7h30 et constatent que l'odeur y est très forte, agressive et que, contrairement à ce qui avait été annoncé, le nettoyage des aérations et autres équipements n'a pas été effectué (ils apprendront dans la matinée que c'est prévu pour le courant de la semaine...). La dizaine de professeurs sur place décide unanimement d'exercer son droit de retrait, ne voulant pas assumer la prise en charge d'élèves asthmatiques ou souffrant d'autres problèmes potentiellement aggravés par la situation atmosphérique. Certains parents d'élèves avaient d'ailleurs déjà pris les devants en prévenant que leurs enfants, souffrants à cause des suites de l'incendie de l'usine Lubrizol, ne seraient pas présents ce jour. Les professeurs qui arrivent par la suite, exercent aussitôt leur droit de retrait également. Les élèves sont finalement renvoyés chez eux.

Dès ce début de matinée, un envoyé du DASEN [1] se présente afin de rassurer les personnels. Son discours fait sourire tant il est pris dans la langue de la gestion de crise. Il va jusqu'à affirmer qu'on peut faire un footing sans problème sur les quais.

Il se désole par ailleurs que les enseignants exercent leur droit de retrait alors qu'il met tant d'énergie à essayer de rassurer tout le monde...

- Le collège Fernand Léger, à Petit-Quevilly, situé tout près de l'usine, exerce son droit de retrait également. Dans la matinée, l'ensemble des professeurs quitte l'établissement pour se réunir chez une collègue. Les mêmes constats qu'au collège Georges Braque ont été faits.
- Suit alors le collège Fontenelle, de centre-ville, qui renvoie tous les élèves chez eux.

Ici, un document officiel qui donne des consignes aux établissements quant au rapport aux médias :

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Infirmiers

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

A la demande de Madame la Rectrice et à la suite d'un travail mené avec l'Agence régionale de santé (ARS), vous êtes susceptibles d'intervenir pour des situations et/ou des questionnements relatifs à l'incendie de l'usine Lubrizol.

Vous trouverez ci-après différentes ressources pour pouvoir répondre aux diverses situations possibles :

- **Pollution de l'air** : orienter vers la préfecture (<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/Mise-a-jour-Incendie-au-sein-de-l-entreprise-Lubrizol>) ; tel préfecture : 02 32 76 55 66 ;
- **Nettoyage des locaux** : les collectivités locales ont procédé au nettoyage selon les recommandations de l'ARS (renvoyer vers la collectivité de référence : mairies, conseil départemental, conseil régional) ; voir les consignes de nettoyage des locaux recommandations de la Préfecture jointes (*pièce jointe 1*) ;
- **Pour les questions de santé** : le Samu **en cas d'urgence**, le médecin scolaire, les médecins traitants.
- **Pour les activités physiques et sportives** : l'ARS confirme que la qualité de l'air permet la reprise des activités normalement dans des installations nettoyées selon le protocole de l'ARS ;
- **Pour répondre aux médias** : ne pas répondre directement s'adresser à l'Inspection académique ou le Rectorat (services de communications).

Pour votre information :

- Chaque inspecteur de circonscription est appuyé par un médecin scolaire et un psychologue EDA sur les sept circonscriptions.

- Un courrier du DASEN du 27 septembre a été adressé à destination des enseignants des principaux et des proviseurs : il contient des ressources pédagogiques à utiliser par les enseignants notamment pour permettre l'expression des élèves sur l'évènement (*pièce jointe 2*).

En cas de besoin, vous pouvez joindre vos conseillères techniques :

Anne-Lyse Delbé : 02 32 08 97 74

Fabienne Cisterne : 02 32 08 91 48 / 06 43 54 07 76

Dr Catherine Goubault : 02 32 08 97 73 / 07 78 05 60 81

Dr Claire Baude : 02 32 08 91 55 / 06 35 48 02 51

Par ailleurs, au moins dans trois écoles de la circonscription Nord, les enseignants ont discuté d'exercer leur droit de retrait. L'inspecteur a répondu à une de ces écoles que dans la mesure où leurs justifications n'étaient pas légitimes, ils risquaient des sanctions s'ils l'appliquaient.

Ici, le document envoyé par les enseignants du collège Georges Braque, sur le modèle de Fernand Léger, pour justifier leur droit de retrait : si d'autres veulent en faire usage...

**FICHE DE DROIT DE RETRAIT DESTINÉE AU SIGNALEMENT
D'UN DANGER GRAVE ET IMMINENT PAR UN-E AGENT-E**

ADMINISTRATION : Éducation Nationale
Département de la Seine Maritime
Commune de Rouen
Collège Georges Braque

CHSCT départemental, éducation nationale.

Nom du ou des agents exposés au danger :

Nom du représentant de l'autorité administrative qui a été alerté : Madame BENARD Marie Laure,
cheffe d'établissement.

Description du danger grave et imminent encouru :

- Les personnels de l'établissement de la situation de danger grave et imminent lié à l'incendie du site LUBRIZOL à Rouen.
- Odeurs sur l'ensemble des Hauts de Rouen.
- Odeurs au sein de l'établissement, dans la cour et sur le chemin du gymnase

Description de la défaillance constatée :

- Les systèmes de ventilation n'ont pas été nettoyés et sont noirs.
- Les odeurs génèrent différents troubles : nausées, céphalées, vertiges, yeux qui brûlent... pour différents personnels.
- Absence de personnel de santé ce matin au collège.

Nous constatons par conséquent l'existence d'une situation de danger grave et imminent pour notre santé.

Date Lundi 30 septembre 2019

Heure

Nom et Prénom de l'agent faisant valoir leur droit de retrait :

Le retour à la normale ne sera donc peut-être pas aussi rapide que prévu...

Notes

[1] « Les DASEN sont les directeurs des services départementaux de l'éducation (DSDEN) du département dans lequel ils sont nommés. Ils représentent le recteur dans ce département. Ils participent à la définition d'ensemble de la stratégie académique qui met en œuvre la politique éducative et

pédagogique relative aux enseignements primaires et secondaires arrêtée par le ministre chargé de l'Éducation. Sous l'autorité du recteur, ils mettent en œuvre la stratégie académique organisant l'action éducatrice dans les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spéciale de leur département. »